

 <p>Conseils de Quartiers</p>	<h2>Compte rendu du conseil de quartier ANTIBES GRAND EST</h2> <h3>12.12.13 Maison des associations</h3>
<p>DGA Proximité Direction Population Citoyenneté Service Démocratie de Proximité</p>	<p>OBJET : Assemblée plénière</p> <p><u>Personne en charge du dossier :</u> Jeff Ménétrier Tél : 04.92.90.56.32 Fax : 04.92.90.56.31 Jeff.menetrier@ville-antibes.fr</p>

Personnes présentes :

Le Député-maire Jean Léonetti
Anne-Marie Bousquet

Alain Balestra
Lydia Baudin
Jean-Claude Blancard
Jane et Robert Brewster
Evelyne Caire
Patrick Chini
Claudine Ciambra
Jacqueline Coulet
Evelyne Daniele
Michel Debetencourt
Marie Ange Devillers Stern

Christel Dumas
Christian Gimenez
Guy Grognet
Gérard Grosso
Natacha Kostic
Guy Ligier
Jacques et Annie Lorenzani
Christian Martin
Daniel Meiffret
Jean-Charles Missana
Jean Louis Pascal
Richard Petit

Jean-Marie Reynaud
Peggy Ricard
Pierre Romero
Zohra Sefiane
Jean-Marie Rondwasser
Gérard Vercnocke
Claude Vivoni

Alain Julienne
Corinne Granados
Jeff Ménétrier

* * *
* *

Le Député-maire ouvre la séance en accueillant les nouveaux membres qui ont été tirés au sort sur les listes électorales ou qui se sont manifestés au travers de candidatures spontanées. Il les remercie pour leur implication en vue de l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité du quartier. Les membres pourront s'inscrire dans les commissions correspondant au lieu de leur résidence.

Anne-Marie Bousquet rappelle le fonctionnement du Conseil de quartier :

- En début d'année, les différentes commissions se réunissent et listent les demandes de travaux à réaliser.
- En juillet-Août, celles-ci sont transmises aux services techniques pour étude et chiffrage.
- En septembre-October, les commissions se réunissent de nouveau et priorisent les actions pour un budget de 200 000€ par quartier.
- Le député-maire effectue deux visites importantes au cours de l'année : En juin afin d'étudier les demandes pouvant être prioritaires et en août afin de s'assurer de l'avancée des travaux prévus sur le quartier. Tout au long de l'année, des visites sont également organisées par le Député-maire lorsque les membres du Conseil de Quartier font part de difficultés particulières.
- Enfin, en décembre, la réunion de l'assemblée plénière permet au Maire de s'assurer que les travaux prévus ont bien été réalisés et de valider les propositions pour l'année suivante.

La réunion se poursuit par la présentation des actions réalisées à la demande des membres du Conseil de quartier en 2013 pour un budget de 328 000 euros.

Seules deux actions, nécessitant le déplacement de poteaux électriques (création d'un refuge avenue de l'Orangerie et amélioration de la visibilité chemin de Beauvert), n'ont pu être réalisées en 2013 et seront terminées début 2014.

Ces actions n'appelant aucune remarque particulière, Mme Bousquet présente les propositions d'actions pour l'année 2014. Celles-ci émanent des Conseils de quartier qui, au travers des différentes commissions territoriales et sous la direction du co-président, Guy Grognet, ont réussi à fixer leurs priorités.

Ainsi, 18 actions pour un coût de 205 500 euros sont retenues pour l'an prochain, validées par l'assistance et le Maire.

La réunion se poursuit par un échange entre le Député-maire et l'assistance :

A- Travaux réalisés sur le chemin de St Claude :

Les personnes présentes font part de leur satisfaction concernant les travaux réalisés entre le chemin des Rastines et le chemin de Beauvert qui ont permis de régler les difficultés générées par le « tourne à gauche » vers le chemin de Beauvert.

Une deuxième phase de travaux va être entreprise entre le chemin de Beauvert et l'avenue de la Sarrazine. Dans ce cadre, la partie haute du chemin de Beauvert sera élargie afin de permettre la création d'un « Tourne à Droite » vers le chemin de St Claude ce qui désengorgera ce secteur notamment aux heures de pointe.

Des négociations sont en cours avec le camion Pizza installé depuis des années à cet endroit afin de lui trouver un nouvel emplacement adapté (domaine public)

B- Chemin de la Constance :

L'association Maures Constance a sollicité le Député-maire afin qu'un système d'écluse (passage sur une seule voie) soit testé chemin de la Constance pour ralentir les véhicules.

Néanmoins, les risques de collision en face à face étant trop importants, d'autres solutions devront être imaginées. Le Député-maire a prévu de se rendre sur site avec l'association et en compagnie des services techniques pour trouver une solution aux difficultés rencontrées à cet endroit.

En bas du chemin, problème de domanialité pour l'élargissement de la voie. En janvier, finaliser la négociation avec le propriétaire, sinon passer en procédure de DUP (foncier)

C- Berges de la Brague :

Le pont de la SNCF devrait être nettoyé d'ici la fin de l'année. De son côté, RFF s'est engagée à installer des dispositifs interdisant l'accès au tablier du pont afin d'éviter qu'il soit de nouveau vandalisé et taggué.

D- Vitesse sur la RD 6007 :

Mme Ricard regrette la vitesse des véhicules sur cet axe qui met régulièrement en danger les piétons.

Mme Bousquet indique que, suite au dernier Conseil de Quartier où cette problématique avait déjà été évoquée, plusieurs contrôles ont été effectués par la Police Municipale et par la Police Nationale.

Ces contrôles ont donné lieu à plusieurs verbalisations.

Mme Ricard reconnaît l'efficacité de ces contrôles pour une durée toutefois trop limitée.

Le Député-maire demande que ces opérations soient poursuivies afin que l'habitude de ralentir à cet endroit soit prise par les conducteurs.

E- TCSP et Plateforme Multimodale :

La construction de la plateforme multimodale a généré de nombreux embouteillages. Toutefois, les travaux de voirie se terminant le 20 décembre, la situation devrait s'apaiser rapidement. La circulation va se fluidifier et des habitudes vont se prendre notamment l'utilisation de la voie vers les Eucalyptus depuis le Pont des Marseillais aujourd'hui trop peu utilisée.

Quand la signalétique sera stable, les conducteurs verront que l'accès à la voie rapide est immédiat

Des aménagements paysagers vont être réalisés à partir de janvier.

L'ensemble des travaux sera terminé dans le 1^{er} semestre 2014 et le maire se dit confiant quant à la fluidité du trafic.

En ce qui concerne le TCSP, la première phase de travaux entre la Croix Rouge et les Trois Moulins va débuter en avril, il résoudra les problèmes de circulation d'Azur Aréna et pour se rendre à Sophia. Le Député-maire pense que le futur Bus à haut niveau de service n'aura pas besoin d'une voie dédiée sur l'avenue Jules Grec car cet axe est fluide tout au long de la journée et que des aménagements lourds seraient nécessaires pour un gain de temps minime.

F- Boulevard du Val Claret :

Le Député-maire souhaite que le projet de poursuite du boulevard du Val Claret sous la voie ferrée pour rejoindre le centre ville soit présenté aux membres du Conseil de quartier lors de leur prochaine réunion.

Ce projet de 6 millions d'euros qui vise à désenclaver les quartiers EST doit être affiné afin de savoir par exemple si deux voies sont nécessaires ou si un double sens ne générera pas trop de trafic à cet endroit.

En ce qui concerne la pose des murs antibruit de la 3^{ème} voie, le Député-maire s'est réjoui de la prise en compte par RFF des demandes des riverains suite à la réunion organisée à sa demande par Anne-Marie Bousquet. Il faut espérer que l'unanimité des riverains contre ce projet, qui a pu être constatée à cette occasion, permette à RFF de revenir sur sa décision initiale.

E- La zone à enjeux des quatre chemins :

Un plan de masse sera réalisé dans le courant du 1^{er} trimestre et présenté aux membres du Conseil de Quartier. Il prévoira une urbanisation apaisée (R+3 et R+2) et ne comportera pas de zones commerciales, génératrices de trafic supplémentaire sur un secteur peu adapté.

La CASA et l'EPFR achètent d'ores et déjà les terrains aux propriétaires qui seraient obligés de s'en séparer rapidement.

G- Sécurité et vidéo protection :

Si la délinquance a nettement baissé dans la circonscription, deux problèmes demeurent récurrents :

- Les problèmes d'ivresse et de bagarres en deuxième partie de nuit sur Juan-les-Pins et la vieille ville,
- Les cambriolages qui ont augmenté comme dans toute la France et dont le taux d'élucidation est très bas.

Concernant cette dernière problématique, la commune travaille sur plusieurs pistes. D'une part au travers du développement de la vidéo protection et l'installation de caméras dans les itinéraires de fuite. D'autre part, au travers de la mise en place du dispositif « Voisins Vigilants » qui permettra aux citoyens d'alerter les services de police en cas de comportements suspects (repérages...).

Ce dispositif sera exposé en début d'année prochaine aux membres des Conseils de quartier par la commissaire Mme Valérie Zettor.

Il sera intégré dans la convention de coordination PM/PN qui permettra également la mise en place de patrouilles mixtes.

Interrogé par l'assistance, le Député-maire explique que les caméras sont installées dans trois types de cas : Les zones de rassemblements de foules, les zones d'insécurité, les secteurs connaissant des problèmes de circulation.

H- Questions diverses :

- Le brulage des déchets est aujourd'hui interdit. Il peut être toléré pour de petits feux en hiver. En cas de nuisances, la Police Municipale peut être contactée.

- Le déploiement de la fibre optique se poursuit avec l'objectif pour Orange d'équiper l'ensemble du territoire d'Antibes en 2015-2016.
- Sortie des Vergers du Soleil vers les Basses Bréguières à sécuriser. M. le Maire répond à Mme Baudin qu'il se rendra sur place.
- Gare de Biot : une caméra va être mise en place. S'agissant du parking, pour l'instant on regarde comment il est utilisé. On règlera s'il y a des problèmes.
- Le prolongement de l'impasse des Roses est prévu. L'ensemble des emprises est réalisé. Cette réalisation allègera la circulation du quartier.
Consulter les riverains pour la programmation de ces travaux (DRI)
- Résidence SUN VALLEY : droit de passage pour accéder au terrain limitrophe. Actuellement aucun permis de construire n'a été déposé. Le propriétaire s'est engagé à réaliser un R +4 maxi. Les règles de la zone sont consultables à l'urbanisme.

Le Député-maire clôt la séance en remerciant les personnes présentes pour leur implication dans la vie de leur quartier.

Jeff Ménétrier
Le 17.12.13